

ARRETE DU PRESIDENT

PREEMPTION SAFER NA

Notification N°17 22 0486 01 - Vente GANGNEUX-CHEVREAU

Vu la délégation de compétence du conseil communautaire au président approuvée par délibération du 8 juillet 2021,

Le Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron,

ARRETE

Article 1 : De procéder à la préemption de la notification SAFER N°17 22 0486 01 datée du 24/01/2022 correspondant à la vente GANGNEUX-CHEVREAU. Les parcelles ZZ 11 et 12 en nature de landes, d'une superficie totale de 09a 30ca, est située en zone A au PLU de la commune du Saint Georges d'Oléron ainsi que dans le périmètre du site classé. Le prix de vente à l'hectare étant de 10 753€/ha, la préemption sera effectuée avec révision de prix.

Article 2 : D'engager les frais afférents à la procédure de préemption ci-dessus indiquée associés au dossier SAFER N°AP 17 22 0732 01.

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prévues par le CGCT.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,

Le 04 octobre 2022,

Le Président

ILE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Michel Parent

AR Prefecture

017-241700624-20221004-AR9_2022-AR
Reçu le 06/10/2022
Publié le 06/10/2022

MONTBILIARD
MONTBILIARD
MONTBILIARD